

"J"
par C.H.B.

PLAIDOIRIE DE CLOTURE PAR L'OFFICIER DEFENSEUR

Monsieur le Président, messieurs les membres de la Cour:

J'aimerais à attirer votre attention sur le deuxième chef d'accusation "Losing by neglect". Ce qui veut dire naturellement que l'accusé a négligé de faire aucune chose pour garder son équipement. Lorsque le soldat Gonthier est parti, il a dit sous serment qu'il avait mis son équipement dans sa boîte sous cadenas. Deuxièmement Gonthier a dit que si on lui permettait d'aller chercher ses baggages il pourrait mettre à la disposition des autorités ce qu'il lui manque. L'accusé ne nie pas que les articles manquent mais pour dire qu'il les a perdus négligemment ou perdu simplement, c'est faux, c'est absolument faux. Pour cette deuxième charge, je peux dire que Gonthier n'a pas perdu son équipement militaire, il peut rapporter chaque morceau qu'il a énuméré. La balance est resté dans son kit bag; à la suite de son kit inspection il lui manque des articles. Où sont rendus ces articles, où sont allés ces articles? C'est une question que je voudrais vous laisser. J'espère que la Cour a porté attention au terme "losing by neglect". Il n'a pas perdu son équipement, il peut le produire, il n'y a aucune négligence, et s'il n'y a pas négligence l'accusé demanderait que la deuxième charge soit renvoyée. Il est vrai que les articles n'ont pas été montrés mais à toute inspection qui se fait au régiment on ne peut pas toujours produire tout son équipement, il en manque toujours, soit qu'il soit au lavage ou en réparations, ce qui est tout à fait naturel, alors dans ce cas-ci pourquoi ne pas prendre la parole de l'accusé. Alors, je voudrais vous laisser avec l'impression que l'accusé n'a pas perdu son accoutrement militaire.


